



---

**ATELIER PARIS21 - STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE – SNDS**  
*BAMAKO, FÉVRIER 2005, SIÈGE D'AFRISTAT.*

---

**PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS) – GUINEE**

**I. Fondements et Conditions Générales**

- 1.1 Introduction
- 1.2 Etat des lieux
- 1.3 La production Statistique de la Guinée
- 1.4 Le Cadre légal et le Système Statistique National

**II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**

**I. FONDEMENTS ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

**1.1.Introduction**

La Direction Nationale de la Statistique a été créée en 1958 et rattachée au Ministère du Plan et de la Statistique ; à partir de 1981 il y a une fusion de la Statistique avec la Direction du Plan. A partir de 1986, il y eu séparation entre les deux Directions.

La DNS absorbe le Centre National de l'Informatique et de Gestion (CNIG) et devient DNSI.

Au fil des années au gré des changements dans la structure gouvernementale, la DNSI est placée sous tutelle soit du Ministère de l'Economie, du Ministère des Finances et du Plan, du Ministère du Plan et de la Coopération, du Secrétariat au Plan auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

En juin 2003, le Secrétariat au Plan est érigé en Ministère et la DNS est sous sa tutelle.

**1.2. Etat des lieux**

La DNS ne dispose pas encore d'un Schéma Directeur de la Statistique, mais des efforts avec l'appui de la Banque Mondiale sont encours pour sa mise en place.

La DNS dispose par contre un programme d'activités annuel suivi et évalué trimestriellement.

Le renforcement de l'appareil statistique national et l'amélioration de la pertinence et de la qualité des statistiques jusqu'à nos jours n'a été l'objet d'un programme spécifique au niveau national. La DNS, pour répondre aux nouvelles demandes statistiques a bénéficié de soutiens techniques d'AFRISTAT, de la CEDEAO, de la Banque Mondiale etc. pour les besoins d'harmonisation des statistiques dans le cadre de l'intégration économique et monétaire des pays de la CEDEAO (IHPC, comptes nationaux) et de l'élaboration du DSRP ainsi que le suivi des OMD.

La mission de la DNS porte sur la collecte, la centralisation, le traitement et la diffusion des statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite de la politique du Gouvernement pour la prise de décision et l'évaluation des programmes et projets réalisés.

Toutefois, par rapport à sa mission, les lacunes suivantes sont à relever :

- ✓ le manque de statistiques sur l'environnement, le transport, l'emploi, la pêche .... ;
- ✓ la faiblesse de la coordination du SSN ;
- ✓ l'Insuffisance du personnel ;

- ✓ Le manque de motivation du personnel ;
- ✓ La faiblesse des statistiques au niveau déconcentré ;
- ✓ Le cadre du travail inadéquat ( local exigu) ;
- ✓ Le manque de moyen financier ;

### **1.3. La production Statistique de la Guinée.**

La production statistique est décentralisée et la DNS se situe au cœur du SSG. La DNS est chargée de la production des statistiques macroéconomiques ( comptes nationaux, statistiques du commerce extérieur, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation), des grandes enquêtes ( EDS, MICS, EIBC, EIBEP, QUIBB) et des opérations de Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat.

La production du SSG porte sur les statistiques sociales, agricoles, économiques et financières.

La DNS apporte un appui méthodologique et technique à la production et traitement des données des services sectoriels par la fourniture de base de sondage, la mise à disposition de codes et normes pour les besoins d'harmonisation des statistiques produites.

La Guinée a adhéré au SGDD du FMI en juillet 2001. Le SGDD est un cadre de référence qui décrit les pratiques de production et de diffusion des données (financières, et monétaires, secteur réel, socio- démographiques)

### **1.4. Cadre légal et Système Statistique Guinéen**

L'activité statistique est régie par la loi L/95/CTRN du 29 août 1995 portant organisation, obligation et secret en matière statistique dite loi statistique.

La DNS assure le secrétariat du Conseil National de la Statistique et le Ministère du Plan en est le Président.

La présidence du Comité Technique de la Statistique est assurée par la DNS.

La coordination du SSG n'est pas effective (les opérations de recensement et d'enquête ne sont pas